

<https://www.snetap-fsu.fr/Le-reseau-France-services-agriculture-une-opportunit%C3%A9-a-saisir-pour-des-EPL.html>



Le réseau France services agriculture, une opportunité à saisir pour des EPL : VRAI mais peut mieux faire...

- Les Dossiers - Politique Scolaire et Laïcité - LOAA - LOSARGA, lois d'orientation agricole - LOSARGA- VRAI OU FAUX -
Date de mise en ligne : mercredi 20 mai 2026

Copyright © SNETAP-FSU - Tous droits réservés

Le réseau France services agriculture (art 24) constitue une mesure du type "guichet unique" pour les porteurs de projet en matière d'installation des agriculteurs et de transmission des exploitations. Il est composé d'un point d'accueil, des structures de conseil et d'accompagnement et d'un [EPLEFPA](#) référent par département.

La loi ne précise pas le rôle de chacun des acteurs, alors que les [EPLEFPA](#) sont tout à fait à même, fort de la neutralité du service public, d'accompagner les personnes ayant un projet d'installation en agriculture, dans l'élaboration de leur parcours de formation. (art 24)